

*Questions orales*

**M. Beatty:** Depuis deux semaines, le ministre a fait certaines déclarations qu'il n'est pas en mesure de corroborer. Il a prétendu qu'il est impossible de communiquer ces renseignements par téléphone. S'il est vrai que ces fuites sont peu nombreuses, le ministre dira-t-il à la Chambre aujourd'hui dans combien de cas ces renseignements ont été révélés au téléphone. Combien de cas a-t-il découvert? Cela ne nuirait certainement pas à une enquête policière.

**M. Guay (Saint-Boniface):** Monsieur l'Orateur, le seul cas que j'aie trouvé jusqu'ici est celui qui a été signalé à la Chambre, celui de M. Templeton et de son collègue. Je n'ai trouvé aucun autre cas jusqu'ici.

LA PRATIQUE PRÉSUMÉE COURANTE DE LA TRANSMISSION À LA GENDARMERIE DE RENSEIGNEMENTS FISCAUX ET L'APPARENTE INEXACTITUDE DU TÉMOIGNAGE D'UN FONCTIONNAIRE

**M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Monsieur l'Orateur, au sujet du caractère confidentiel des déclarations d'impôt, j'aimerais poser une autre question au ministre du Revenu national. Un accord a été conclu en 1972 en vertu duquel, a-t-on dit, son ministère divulguait certains renseignements à la GRC dans le cas d'une affaire de crime organisé. Un haut fonctionnaire de son ministère, et je voudrais savoir si c'est exact, aurait déclaré à l'enquête Laycraft que des renseignements relatifs à l'impôt sont donnés couramment à la GRC et aux forces policières d'un bout à l'autre du Canada, qu'on leur fournissait ces renseignements avant l'accord de 1972 et qu'on le fait encore, non pas uniquement en ce qui a trait au crime organisé mais de façon courante. Le ministre peut-il nous dire si le témoignage du fonctionnaire de son ministère est exact? Si oui, a-t-il mis un frein à cette pratique? Comment les choses se passent-elles en ce moment?

**L'hon. Joseph-Phillipe Guay (ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, j'étudierai cette question.

**M. Crosbie:** Monsieur l'Orateur, il est difficile de poser une question supplémentaire à un ministre qui répond qu'il va se contenter d'étudier la question. Le ministre voudra-t-il bien vérifier l'authenticité du témoignage d'un cadre de son ministère à l'enquête Laycraft qui a avoué avoir fourni de faux renseignements et de faux témoignages à un juge de la Cour fédérale du Canada à propos d'une enquête portant sur l'affaire Royal American Shows. Il a donné deux versions différentes de la collaboration du ministère avec la GRC, une à la Cour fédérale et l'autre à M. le juge Laycraft. Le ministre a-t-il enquêté là-dessus? Peut-il ou veut-il faire rapport à la Chambre, parce que si tel est le cas, il ne faudrait pas tolérer ce genre de choses.

**M. Guay (Saint-Boniface):** Monsieur l'Orateur, l'enquête suit son cours et je me tiens, certes, au courant des évé-

[M. Guay (Saint-Boniface).]

ments. Je ne suis pas en mesure de dire si un employé a dit la vérité à l'enquête. Nous enquêtons.

**M. Crosbie:** Si le ministre du Revenu national n'est pas en mesure de répondre à ces questions, qui l'est? Qui est responsable de ce ministère?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

\* \* \*

● (1422)

### L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES CONSÉQUENCES DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES DE LA SUPPRESSION DU DROIT AUX PRESTATIONS EN CERTAINS CAS— LA POSSIBILITÉ DE PROGRAMMES PALLIATIFS

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** En l'absence du ministre des Finances, monsieur l'Orateur, j'adresserai ma question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le gouvernement a annoncé hier que les modifications aux règles d'admissibilité à l'assurance-chômage entreront en vigueur le 4 décembre. Étant donné que ces modifications enlèveront à 226,000 Canadiens le droit aux prestations d'assurance-chômage l'an prochain et que toutes les provinces de l'Atlantique se sont énergiquement opposées à ces modifications parce qu'elles allaient allourdir le fardeau de l'assistance sociale pour les villes et les provinces, le ministre nous dira-t-il s'il a calculé les répercussions financières additionnelles qu'auront ces modifications sur le coût de l'assistance sociale, particulièrement dans la région de l'Atlantique, et nous dira-t-il si le gouvernement se propose d'instituer des programmes compensatoires au bénéfice des provinces qui en éprouveront des conséquences fâcheuses?

**L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Malgré les exagérations et les accusations de l'honorable représentant et des députés de son parti, les répercussions sur le budget de l'assistance sociale des provinces mentionnées en seront insignifiantes—nous en avons déjà donné les chiffres. Nous avons également démontré que le programme Canada au travail et d'autres programmes analogues combleront cet écart, et avons assuré que ces provinces ne subiront pas de conséquences fâcheuses à la suite de l'entrée en vigueur de la condition d'admissibilité passant de huit à douze semaines— nous avons même abaissé à dix semaines la condition initialement proposée sur les instances des députés libéraux à la Chambre originaires des provinces de l'Atlantique. Étant donné le sens de l'initiative que les gens de cette partie du pays ont la réputation de posséder, je pense bien qu'ils auront peu de difficulté à trouver ces deux semaines supplémentaires d'emploi: ils n'ont pas pour premier souci d'obtenir de l'assurance-chômage, mais du travail, et c'est là notre principal objectif.

**M. Broadbent:** Le ministre est passé de l'exagération aux foutaises.

**Des voix:** Oh, oh!